



Règlement sportif SARREGUEMINES LA BOUCLE DES FAÏENCIERS 2025 Coupe de France 2025



Article 1 – Date, Lieu, Public, Format

Les courses de La Boucle des Faïenciers sont organisées par le CERCLE NAUTIQUE SARREGUEMINES le samedi 23 août 2025 dans la Sarre devant l'esplanade du Casino des Faïenceries à SARREGUEMINES.

Le Cercle Nautique Sarreguemines organise 4 épreuves pour sa cinquième édition de la Boucle des Faïenciers :

Les 11 ans et moins ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 2 km et moins.

Les benjamins (filles et garçons de 12 et 13 ans // nés en 2011 et 2010) ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5 km et moins.

- La 1500 : une course d'eau libre de 1500 m.

Pour l'utilisation des combinaisons, se référer au règlement fédéral.

Le départ est donné à 16h15, le samedi 23 août 2025 de l'esplanade du Casino des Faïenceries à Sarreguemines.

Inscription limitée à 70 participants.

- La 3000 : une course d'eau libre de 3 km.

Pour l'utilisation des combinaisons, se référer au règlement fédéral.

Le départ est donné à 10h00, le samedi 23 août 2025 de l'esplanade du Casino des Faïenceries à Sarreguemines.

Inscription limitée à 70 participants.

- La 5000 : une course d'eau libre de 5 km.

Pour l'utilisation des combinaisons, se référer au règlement fédéral.

Le départ est donné à 14h00, le samedi 23 août 2025 de l'esplanade du Casino des Faïenceries à Sarreguemines.

Inscription limitée à 70 participants.

- La 500 m : une épreuve de 500m.

Cette épreuve est réservée aux enfants de 8 ans à 14 ans inclus, licenciés ou non. Le ou les responsables légaux certifient que leur(s) enfant(s) sont capables de réaliser la distance dans les conditions de l'épreuve. Le ou les responsable(s) légal(légaux) en atteste(nt) en signant pour le compte de leur(s) enfant(s) la décharge de responsabilité jointe au règlement. Le départ est donné à 12h00, le samedi 23 août 2025 de l'esplanade du Casino des Faïenceries à Sarreguemines.

Pour l'utilisation des combinaisons, se référer au règlement fédéral.

Inscription limitée à 50 participants.

Pour toutes ces épreuves, les personnes non-licenciées présentent un Certificat Médical de non contre-indication de la pratique de la Natation en Compétition (de moins d'un an), une autorisation parentale pour les mineurs et une décharge de responsabilité. Documents à retrouver sur le site internet du Cercle Nautique Sarreguemines : <https://sarreguemines-natation.fr/> et/ou à compléter le jour de la course au secrétariat d'inscription. Les documents sont également disponibles sur simple demande par e-mail à cette adresse : cns@sarreguemines-natation.fr.

L'inscription est limitée à une course par nageur pour la Coupe de France FFN. Un nageur ou une nageuse qui souhaiterait néanmoins s'inscrire à plus d'une épreuve doit soumettre sa demande au responsable de l'organisation qui l'examinera et sera en droit de l'accepter ou de la refuser sans avoir à se justifier. Le cas échéant, si le responsable de l'organisation accepte cette requête, le ou la nageuse devra s'acquitter des droits d'engagements pour la ou les courses supplémentaires. **La ou les courses supplémentaires se fera(ont) totalement hors classement et ne donnera(ont) en aucun cas accès au podium et récompenses.**

Article 2 – Les inscriptions et droits d'engagement

Les inscriptions sont prises en compte exclusivement accompagnées du paiement d'un droit d'engagement de :

- 20 € par nageur pour chacune des courses (3 km, 5 km et 1500 m) pour les FFN, FINA, FFHANDI.

Auquel s'ajoute le paiement d'un droit de participation FFN de 10 € pour les non licenciés FFN, les licenciés FFTRI et FFESSM.

Les licenciés FFN renseignent leur numéro de licence lors de l'Inscription sur le site dédié.

Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés.

Les Inscriptions sont à remplir sur le site : www.ffneaulibre.fr au plus tard pour le jeudi 21 août 2025 à 23h55.

ATTENTION : l'inscription est également possible sur place, le samedi 23 août 2025 à partir de 08h30 avec un tarif majoré de 10 € par participant.

L'acceptation par l'organisation d'une licence spécifique (hors FFN ou FINA) n'entraîne pas automatiquement l'existence d'un classement lié à cette licence.

Le forfait n'est pas pénalisé, toutefois, le droit d'engagement reste acquis.

Article 3 – Marquage

Un numéro d'engagement est attribué à chaque engagé. Les numéros seront marqués par les organisateurs sur les épaules, omoplates et les mains des nageurs au moment de l'appel sur le site de départ.

Article 4 – Départ

A/ Les nageurs se rendent sur le site de départ, sur l'esplanade du Casino des Faïenceries à Sarreguemines, par leur propre moyen de locomotion, et sous leur propre responsabilité.

B/ Le départ sera donné dans l'eau.

Les nageurs n'entrent dans l'eau que sur injonction du directeur de course.

Le départ est donné par le juge arbitre dans l'eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course de manière visible et auditive, et sans aucune possibilité de faux départ.

Toute tentative de faux départ entraîne la disqualification du nageur.

Les nageurs ne doivent pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité entraîne la disqualification du nageur, auteur de ces faits.

Les nageurs suivent le bateau pilote signalé par un drapeau jaune ou un dossard jaune qui leur indique le meilleur parcours.

Article 5 – Sécurité dans l'eau

A/ La surveillance et la sécurité des courses sont assurées comme suit :

- PADDLE, KAYAKS et ENGINS À MOTEUR pour la sécurité rapprochée.
- Un médecin et la société AVS Santé seront présents pour la sécurité et les secours.
- D'autres personnes volontaires peuvent être associées à la sécurité.

IMPORTANT : Tout autre embarcation ou bateau d'accompagnement doit se tenir en dehors des parcours et obéir strictement aux injonctions des bateaux officiels. L'itinéraire de la course sera strictement réservé à la manifestation, à l'exclusion des autres embarcations.

B/ Tout nageur qui voudra ou aura besoin d'aide fera signe en levant le bras ; l'embarcation la plus proche se porte au plus vite à son secours. Un nageur qui aura pris place dans une embarcation, ou qui aura pris appui sur une embarcation, même pour une durée minime, est considéré comme ayant abandonné et ne peut reprendre la course.

Le responsable de la sécurité de la course peut contraindre un nageur à abandonner et à monter sur une embarcation en cas de fatigue extrême manifeste ou dans le cas de dépassement du temps limite indiqué aux dispositions spécifiques de ces courses.

C/ L'arrivée

Le contrôle d'arrivée se fait à la touche sur la plaque d'arrivée. Les nageurs, après avoir touché la plaque sortent par le ponton, un système vidéo permet de départager les nageurs arrivant groupés.

Article 6 – Parcours, temps limite

Les concurrents doivent respecter le plan de parcours, ainsi que les passages obligatoires matérialisés sur l'eau.

Le parcours sera définitivement arrêté le matin de l'épreuve en fonction des courants notamment. Il sera communiqué par le juge arbitre aux nageurs 15 minutes avant le départ de la course.

Le parcours doit être réalisé en un temps limite :

- de 1h 15 minutes maximum pour la 1500 et la 3000.
- de 2h maximum pour la 5000.

Tout nageur qui dépasse ce temps maximal ou qui est, au regard de la distance demeurant à parcourir susceptible de le dépasser, sera arrêté. Il sera classé parmi les forfaits de l'épreuve.

Article 7 – Classement, Podiums

Il est établi un classement unique (licencié FFN ou non) pour chaque sexe pour les courses de 5 km, 3 km et 500 m. Pour la course de 1 500 m, un classement est établi comme suit :

3 premiers benjamins

3 premières benjamines

3 premiers juniors 1 et 2 filles

3 premiers juniors 1 et 2 garçons

3 premières juniors 3 et 4 filles

3 premiers juniors 3 et 4 garçons

3 premières seniors et + filles

3 premiers seniors et + garçons

L'âge révolu du participant est pris en compte pour son classement.

Une personne autorisée à sa demande par la direction de course à nager en combinaison alors que le règlement fédéral l'interdit ne figurera pas dans le classement officiel et ne pourra prétendre au podium et au récompenses.

Le détail des récompenses sous forme est le suivant :

Course 5 km Dames : 1^{ère} place : 400 € + lot ou t-shirt événementiel // 2^{ème} place : 300 € + lot ou t-shirt événementiel // 3^{ème} place : 200 € + lot ou t-shirt événementiel // 4^{ème} à la 6^{ème} place : lot ou t-shirt événementiel

Course 5 km Messieurs : 1^{ère} place : 400 € + lot ou t-shirt événementiel // 2^{ème} place : 300 € + lot ou t-shirt événementiel // 3^{ème} place : 200 € + lot ou t-shirt événementiel // 4^{ème} à la 6^{ème} place : lot ou t-shirt événementiel

Course 3 km Dames : 1^{ère} place : 150 € + lot ou t-shirt événementiel // 2^{ème} place : 100 € + lot ou t-shirt événementiel // 3^{ème} place : 50 € + lot ou t-shirt événementiel // 4^{ème} à la 6^{ème} place : lot ou t-shirt événementiel

Course 3 km Messieurs : 1^{ère} place : 150 € + lot ou t-shirt événementiel // 2^{ème} place : 100 € + lot ou t-shirt événementiel // 3^{ème} place : 50 € + lot ou t-shirt événementiel // 4^{ème} à la 6^{ème} place : lot ou t-shirt événementiel

Course 1500 m :

3 premiers benjamins : lot ou t-shirt événementiel

3 premières benjamines : lot ou t-shirt événementiel

3 premiers juniors 1 et 2 filles : lot ou t-shirt événementiel

3 premiers juniors 1 et 2 garçons : lot ou t-shirt événementiel

3 premières juniors 3 et 4 filles : lot ou t-shirt événementiel

3 premiers juniors 3 et 4 garçons : lot ou t-shirt événementiel

3 premières seniors filles : lot ou t-shirt événementiel

3 premiers seniors garçons : lot ou t-shirt événementiel

3 premières Maîtres 1 et 2 filles : lot ou t-shirt événementiel

3 premiers Maître 1 et 2 garçons : lot ou t-shirt événementiel

Course 500 m Dames : 1^{ère} à la 6^{ème} place : coupe ou médaille

Course 500 m Messieurs : 1^{ère} à la 6^{ème} place : coupe ou médaille

Article 8 – Droit à l'image et acceptation du règlement

Chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de La Boucle des Faïenciers en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou

dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à La Boucle des Faïenciers implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant, ou par son représentant légal s'il est mineur, du présent règlement.

Article 9 – Règlement des litiges, restriction de participation, annulation de la course

Le Comité Organisateur se réserve le droit de régler, sans appel, avec le juge arbitre, tous les litiges, de limiter les inscriptions pour raisons de sécurité, de modifier les parcours, les horaires en cas de mauvais temps, voire même d'annuler la course (température de l'eau, surface de la rivière perturbée, vent, orage).

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription reste acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'Inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

Le Directeur de course et/ou le Juge-Arbitre peuvent prendre toute décision, non expressément prévue au présent règlement, il peut notamment :

- refuser toute Inscription qu'il jugera non-conforme ;
- s'opposer au départ de tout concurrent n'étant manifestement pas en état physique d'effectuer la course ;
- arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course ;
- disqualifier et sortir de l'eau les concurrents ayant eu des gestes ou comportements dangereux ou antisportifs.

Article 10 – Respect et adaptation du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si la législation ou le principe de précaution et de sécurité l'imposaient. Les années d'âge devront être respectées selon le règlement.

Le temps de parcours affiché sur la zone d'arrivée est donné à titre informatif.

Seul le temps du chronométrage officiel est pris en compte.